

## Chapitre 3 : Comment s'organise la vie politique ?

Margaux Osenda

### 1) De la séparation des pouvoirs aux institutions de la V<sup>ème</sup> République

#### **Document 1 :** La démocratie : éléments de définition

« La démocratie semble être, dans son principe, la façon la plus séduisante d'organiser le pouvoir dans une société : le peuple se gouverne lui-même (...) et chacun étant à la fois gouverné et gouvernant, apprend à tenir compte de l'intérêt général aussi bien que de ses intérêts individuels. Un tel apprentissage n'a évidemment pas été facile et il a fallu beaucoup d'approximations et d'échecs avant de parvenir aux démocraties du XX<sup>ème</sup> siècle. (...) »

Pour les athéniens hier comme pour les français ou les américains aujourd'hui, la démocratie est avant tout un régime politique qui consiste à organiser le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple (selon la célèbre formule d'Abraham Lincoln). Dans la perspective démocratique, le peuple est souverain ; il est considéré comme le meilleur juge pour exercer le pouvoir, c'est-à-dire décider, par la délibération de son présent et de son avenir (...) »

**Source :** D'après, « La démocratie, Histoire, théories, pratiques », éd sciences humaines, pp5-7

**Q1 :** Rappelez la définition des concepts d'institution.

**Q2 :** A l'aide du texte, proposez une définition du concept de « régime politique »

**Q3 :** Qu'est-ce que la souveraineté ?

**Q4 :** A l'aide de vos connaissances et du document, proposez une définition de la démocratie ?

#### **Document 2 :** La séparation des pouvoirs : une condition de la démocratie ?

« La séparation des pouvoirs vise à séparer les différentes fonctions de l'État, afin de limiter l'arbitraire et d'empêcher les abus liés à l'exercice de missions souveraines. (...) »

Trois fonctions principales au sein des régimes politiques sont distinguées :

- La fonction d'édition des règles générales constitue la fonction législative ;
- La fonction d'exécution de ces règles relève de la fonction exécutive ;
- la fonction de règlement des litiges constitue la fonction judiciaire.

Partant du constat que, dans le régime de la monarchie absolue, ces trois fonctions sont le plus souvent confondues et détenues par une seule et même personne, la thèse de la séparation des pouvoirs plaide pour que chacune d'entre elles soit exercée par des organes distincts, indépendants les uns des autres, tant par leur mode de désignation que par leur fonctionnement. Chacun de ces organes devient ainsi l'un des trois pouvoirs : le pouvoir législatif est exercé par des assemblées représentatives, le pouvoir exécutif est détenu par le chef de l'État et par les membres du gouvernement (premier ministre, ministres et secrétaire d'Etat), le pouvoir judiciaire, enfin, revient aux juridictions<sup>1</sup>. L'objectif est d'aboutir à l'équilibre des différents pouvoirs : « Pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir. »

<sup>1</sup>**Juridiction :** Tribunaux ou cours de justice chargés de juger.

**Source :** vie publique.fr

**Q1 :** Quelles sont les trois formes de pouvoirs citées ? Définissez-les.

**Q2 :** Qu'est-ce que la séparation des pouvoirs ?

**Q3 :** Que se passe-t-il quand une personne détient les trois pouvoirs ?

**Document 3 :** Les institutions de la Vème République

Les régimes démocratiques sont organisés selon le principe de la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire afin d'éviter leur concentration entre les mains d'une seule personne. Le pouvoir législatif est chargé de la rédaction et de l'adoption des lois mais également du contrôle de l'exécutif. Le pouvoir législatif est généralement exercé par un parlement, composé d'une ou deux chambres.

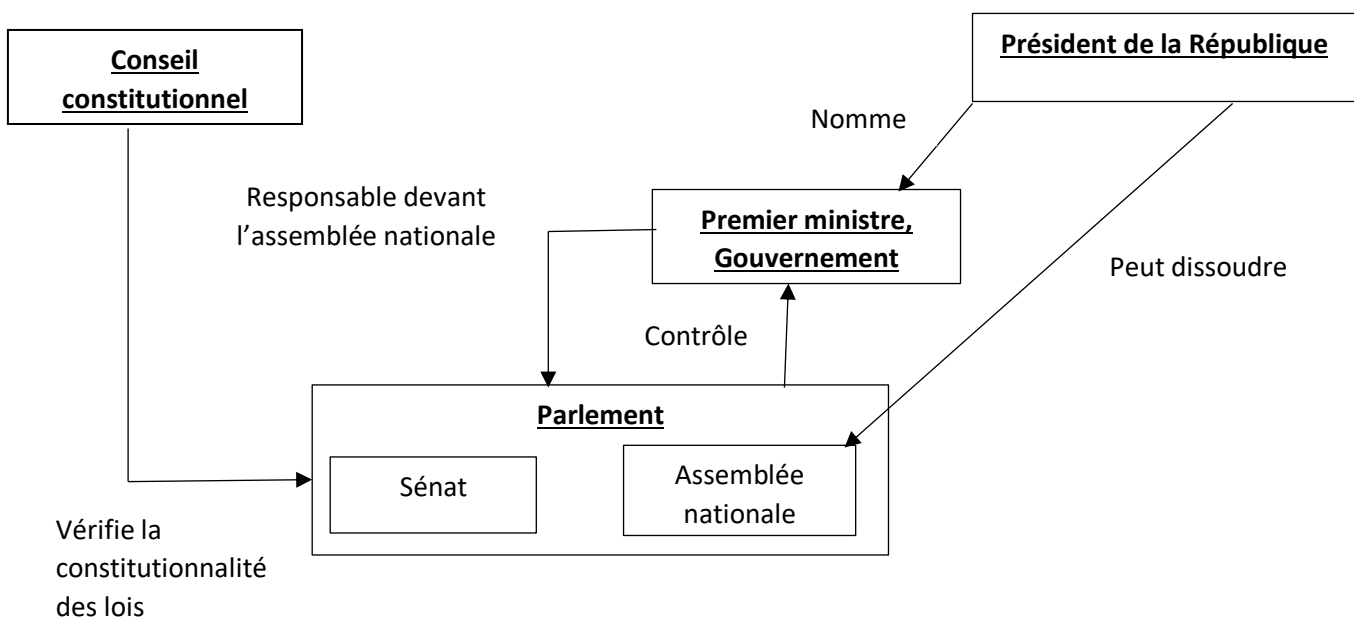
Le pouvoir exécutif met en œuvre les lois et conduit la politique nationale. À cette fin, il a le pouvoir d'édicter des règlements et il dispose de la force armée. Le pouvoir exécutif est exercé par un chef de l'État, et par un gouvernement.

Le pouvoir judiciaire veille à ce que les lois soient respectées et sanctionne leur non-respect. Son indépendance est primordiale, puisqu'elle est la condition de son impartialité. C'est généralement la constitution<sup>1</sup> qui définit ses compétences et qui garantit son indépendance.

<sup>1</sup> **Constitution :** la constitution correspond à un ensemble de règles qui déterminent les conditions de l'attribution du pouvoir et de son exercice. Une constitution fixe les modalités d'intervention du peuple, les relations entre les pouvoirs publics (nationaux et locaux) ainsi que le plus souvent les droits et libertés fondamentaux de l'homme et du citoyen.

**Source :** <https://www.vie-publique.fr/fiches/19546-les-pouvoirs-definis-par-une-constitution>

**Les institutions de la cinquième république**



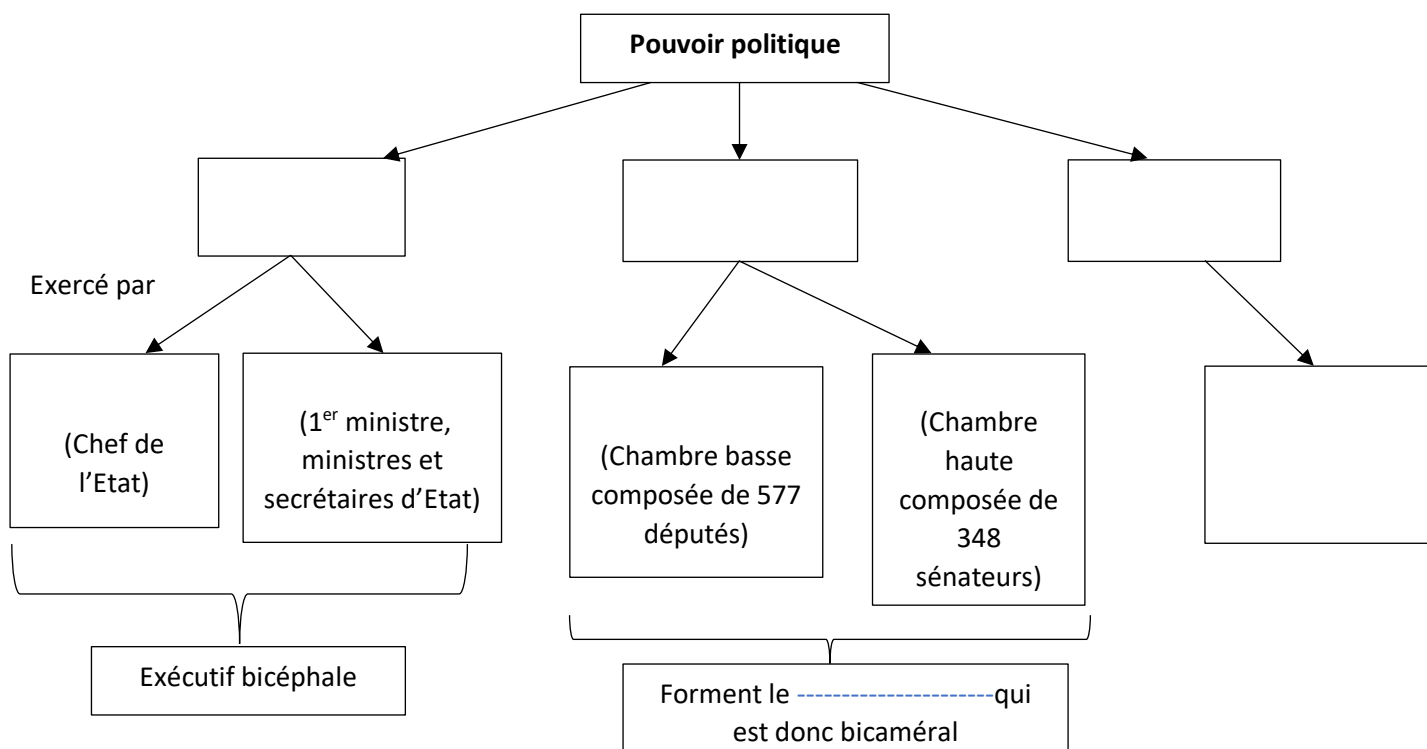
**Q1 :** En France, qui détient le pouvoir exécutif ?

**Q2 :** En France qui détient le pouvoir législatif ?

**Q3 :** En France qui détient le pouvoir judiciaire ?

**Q4 :** Complétez le schéma ci-dessous

## Rôle des institutions de la 5<sup>ème</sup> République



### Synthèse partie 1 :

#### 1) De la séparation des pouvoirs aux institutions de la V<sup>ème</sup> république

Selon la célèbre formule d'A. Lincoln, la ..... est le « *gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple* ». C'est donc un régime politique dans lequel le peuple est ..... Pour qu'un régime politique soit démocratique, « *il faut que par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir* ». Il doit donc exister une ..... entre les différents pouvoirs : le ..... (chargé d'élaborer et voter la loi) ; le ..... (chargé d'appliquer la loi décidée par le pouvoir législatif et de mettre en œuvre la politique (mesures) pour laquelle il a été élu) et le ..... (pouvoir qui contrôle l'application de la loi et qui sanctionne en cas de non-respect de celle-ci).

En France c'est le ..... (chef de l'Etat) et le ..... (composé du premier ministre, des ministres et des secrétaires d'Etat) qui détiennent le pouvoir ..... Dans cette perspective, on dit que l'exécutif est ..... Le ..... nomme et révoque (relève de leur fonction) le premier ministre ainsi que les ministres sur proposition du premier ministre. Il peut dissoudre ..... et il est également le chef des armées.

Le pouvoir législatif est détenu par le ..... En France le ..... est dit ..... car il se compose de deux chambres : ..... (chambre basse) qui se compose de 577 ..... et le ..... (chambre haute) qui se compose de 348 ..... En plus de légiférer, c'est-à-dire de voter les lois, le parlement a le pouvoir de ..... le gouvernement. Dans cette perspective, ..... (chambre basse) peut notamment renverser le gouvernement c'est-à-dire le contraindre à se retirer. Le ..... est détenu par les ..... et le ..... Ce dernier est chargé de vérifier la constitutionnalité des lois c'est-à-dire qu'il doit veiller à ce que les lois soient conformes à la .....

## 2) Modes de scrutin et représentation politique

### **Document 4 :** Elections et représentation politique

#### **A quoi sert une élection ?**

« La fonction première de l'élection est de permettre aux citoyens de choisir leurs gouvernants et leurs représentants, qui rédigeront et voteront la loi en leur nom au Parlement. Ainsi, l'élection est une délégation de souveraineté. Elle constitue, au sein d'une société organisée, une "soupape de sécurité". En effet, la possibilité pour les citoyens de pouvoir régulièrement exprimer leur mécontentement ou, au contraire, donner un nouveau mandat au pouvoir sortant, évite que les désaccords politiques majeurs ne trouvent d'autres modalités (la violence). Le langage des urnes a donc remplacé progressivement le langage des armes.

#### **Différents modes de scrutin**

On distingue le scrutin majoritaire du scrutin proportionnel. Le scrutin majoritaire consiste à attribuer un (scrutin uninominal) ou plusieurs sièges (scrutin plurinominal) à celui ou ceux qui ont obtenu le plus de voix. Dans un scrutin dit proportionnel les sièges sont attribués selon le nombre de voix. Autrement dit, les sièges sont distribués proportionnellement au nombre de voix obtenues.

**Source :** <https://www.vie-publique.fr/fiches/23948-les-differents-modes-de-scrutin-et-leurs-effets>

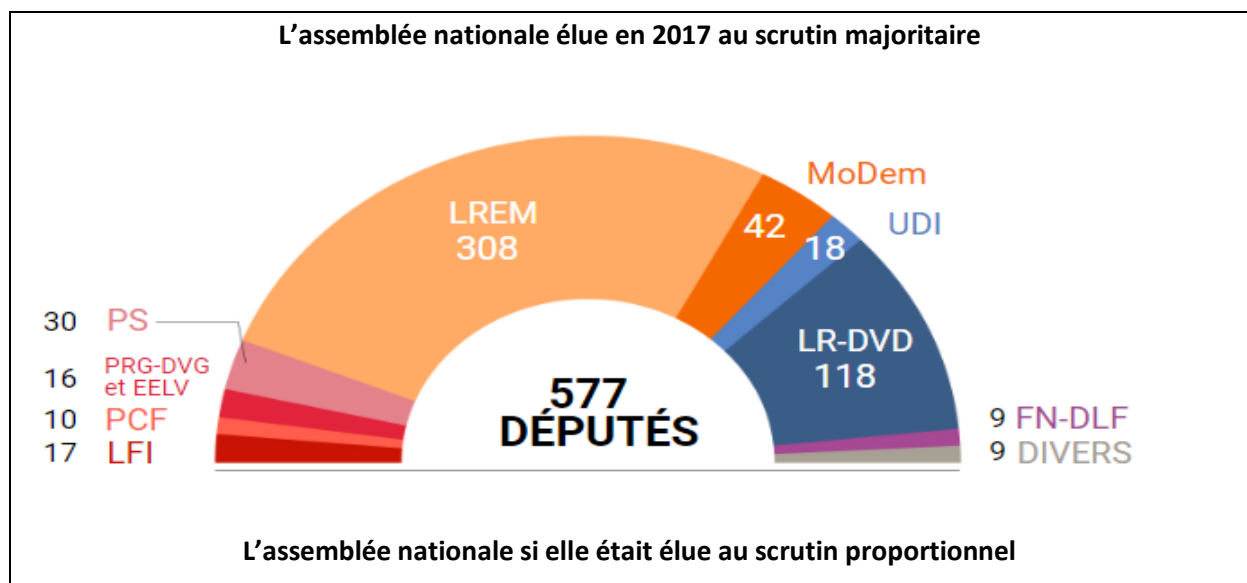
**Q1 :** Rappelez la définition du concept de citoyen.

**Q2 :** Pourquoi dit-on que l'élection constitue une « soupape de sécurité » ?

**Q3 :** Quelle distinction peut-on faire entre un scrutin uninominal et un scrutin plurinominal ?

**Q4 :** Distinguez le scrutin majoritaire du scrutin proportionnel.

**Document 5 :** Les effets des modes de scrutin sur la représentation politique





**Source :** D'après le ministère de l'intérieur

**Q1 :** Rappelez la définition du parlement.

**Q2 :** Lors de l'élection des députés au suffrage universel majoritaire, quel parti détient la majorité des sièges de l'assemblée nationale ? Justifiez votre réponse par un calcul.

**Q3 :** Citez des partis qui auraient plus élus si l'élection se faisait au scrutin proportionnel ?

**Q4 :** Quels parti auraient moins d'élus si l'élection se faisait au scrutin proportionnel ?

**Q5 :** Remplissez le tableau ci-dessous

	Scrutin proportionnel	Scrutin majoritaire
Avantage		
Limites		

**Synthèse partie 2 :**

**2) Modes de scrutin et représentation politique**

Dans les régimes démocratiques, la fonction première de l'élection est de permettre aux ----- de choisir leurs gouvernants et leurs représentants. Le droit de vote est considéré comme étant un moyen permettant au peuple de s'exprimer régulièrement sur des questions qui concernent l'ensemble de la société, de pouvoir exprimer ses désaccords et mécontentements sur les décisions prises par les ----- . Historiquement, l'extension du droit de vote (passage du ----- au ----- en 1848) a été défendue comme une alternative à la violence, en lui permettant de s'exprimer autrement. Autrement dit, l'extension du droit de vote a été perçue comme étant un moyen de pacifier la société.

De quelle manière les citoyens sont-ils appelés à se prononcer et quelles conditions faut-il réunir pour être élu ? Répondre à ces questions nécessite d'analyser les ----- .

Dans les sociétés démocratiques, on distingue plusieurs modes de scrutin : le ----- et le ----- . Un scrutin est dit ----- si seul le candidat (-----) ou la liste (-----) qui a obtenu le plus de voix est élu. A

l'inverse, un scrutin est dit ----- si les sièges sont distribués proportionnellement au nombre de voix obtenues. Ces modes de scrutin ont un impact différent sur la sélection des gouvernants et représentants. En effet, le scrutin majoritaire favorise l'émergence d'une ----- . Il conduit également à la sous-représentation des petits ----- . A l'inverse, le ----- permet une plus grande représentativité des différents partis politiques mais rend plus difficile l'émergence d'une ----- .

### 3) Les acteurs de la vie politique

**Document 6** : les partis politiques : des acteurs majeurs de la vie politique ?

« Les partis politiques, en démocratie, sont des organisations collectives structurées engagées dans la compétition électorale en vue de l'exercice du pouvoir politique. Les partis sont les « *enfants de la démocratie, du suffrage de masse, de la nécessité d'une propagande*<sup>1</sup> (...) ». En effet, l'élargissement du suffrage, au 19<sup>ème</sup> siècle, permet l'arrivée sur la scène électorale de millions de citoyens jusqu'alors tenus à l'écart des urnes. En France, le droit de vote instauré en 1848 fait passer le corps électoral à plus de 10 millions de personnes, imposant progressivement une organisation partisane des campagnes électorales pour s'adresser à un électorat beaucoup plus nombreux. »

<sup>1</sup>**Propagande** : Etymologiquement la propagande renvoie au fait de « propager » au mieux la cause que l'on porte.

**Source** : « Introduction à la science politique », X. Crettiez, J. Maillard, P. Hassenteufel, p.162

« Chaque parti a une ligne politique. La mise au point de son programme, à travers des débats internes constitue une fonction importante des partis politiques. S'ils veulent être une référence pour les citoyens, les partis doivent avoir une identité, être capables de donner des repères dans chaque domaine. Pour cela, un parti ne peut faire l'économie d'une réflexion programmatique, même si les mesures annoncées sont plus ou moins précises. (...). Ce programme, qui identifie les principales orientations et mesures que le parti propose pour aujourd'hui et demain, doit être négocié collectivement (...). Le programme est donc un enjeu, il assure une certaine hiérarchisation commune des objectifs que chacun souhaite poursuivre.

On peut dire aussi que les partis politiques restent les principaux animateurs du débat politique. (...) Ils analysent en permanence la situation du pays, ils l'évaluent en fonction de leurs valeurs, ils proposent des solutions aux problèmes ou disent ce qu'ils pensent de celles que le gouvernement élabore. Cette action partisane passe par les déclarations quotidiennes des différents *leaders* en fonction de chaque thème d'actualité. A travers toutes leurs actions de communication, les partis politiques contribuent à faire réfléchir les citoyens et à faire en sorte qu'ils s'intéressent à la chose publique. (...) Ayant à contrôler le pouvoir politique, les partis s'expriment en permanence dans un espace public qu'ils contribuent à structurer, c'est-à-dire à organiser.

(...) Ils assurent également la sélection des candidats qui gouvernent ou seront appelés à siéger dans les assemblées. (...) Une campagne électorale ne se mène pas sans moyens. Les candidats ont donc besoin d'une organisation, de ses moyens financiers et humains. (...)

Si l'on veut être plus synthétique, on peut dire que les partis ont une fonction globale : être des médiateurs entre le peuple et le pouvoir politique. Ils sont des représentants du peuple, les porte-parole des différents groupes qui constituent une société. Ils portent des revendications sur la scène publique, ils en discutent avec le pouvoir politique. (...) Ils expriment les attentes des différents groupes sociaux (...). »

**Source** : D'après « Les partis politiques en France », P. Bréchon, pp 13-15

**Q1** : Rappelez les définitions des concepts d'identité sociale et de valeur.

**Q2 :** Comment peut-on expliquer l'émergence des partis politiques ? Illustrer votre réponse par une phrase du texte.

**Q3 :** Qu'est-ce qu'un programme ?

**Q4 :** Quel lien peut-on faire entre les partis politiques et la socialisation ?

**Document 7 :** Médias et vie politique

« Les médias sont devenus des espaces centraux de la vie politique : comme lieux de production de l'information politique et comme lieux du débat politique (entretiens, émissions politiques, débats notamment pendant les campagnes électorales : ainsi dans le cadre de la campagne présidentielle de 2017, huit débats télévisés entre candidats ont été organisés). De ce fait une action politique (une réunion politique, un discours politique...) et un acteur politique n'existent que s'ils sont médiatisés et leur degré de médiatisation a un impact majeur sur l'agenda politique<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup>**Agenda politique :** liste des problèmes qui doivent faire l'objet de débat public et de prises de décisions publiques (élaboration de lois par exemple).

**Source :** « Introduction à la science politique », X. Crettiez, J. Maillard, P. Hassenteufel, p. 185

« Pour beaucoup de gens, la télévision et, dans une moindre mesure, la presse écrite et internet, sont les seuls moyens de savoirs qui sont leurs représentants, ce qu'ils croient, ce qu'ils affirment, ce qu'ils vivent. (...) Ainsi, ne saurait-on sous-estimer l'importance du « contact direct » que les médias organisent entre les leaders politiques et le peuple. (...) Plus encore, les médias ont cette capacité de dire non pas tant ce qu'il faut penser mais ce à quoi il faut penser. L'évènement important est ce qui fait les gros titres (...). Il est donc légitime de rester indifférent à ce dont on ne parle pas. »

**Source :** « Sociologie politique », P. Braud, p. 295

**Q1 :** Rappelez la définition des médias

**Q2 :** Quel lien peut-on faire entre les médias et les partis politiques ?

**Q3 :** Pourquoi peut-on dire que les médias participent à la vie politique ?

**Synthèse partie 3 :**

**3) Les acteurs de la vie politique**

**Quels sont les acteurs qui participent à la vie politique ?**

Plusieurs acteurs participent à la -----, c'est-à-dire à l'ensemble des activités liées à la gestion de la société, à la participation et à la représentation des citoyens et à la compétition entre les acteurs dont le but est d'influencer ou de conquérir le pouvoir politique.

Les ----- (organisations collectives structurées engagées dans la compétition électorale en vue de l'exercice du pouvoir politique) sont des acteurs majeurs de la vie politique car ils :

- Sélectionnent les candidats qui seront amenés à gouverner et à siéger dans les assemblées
- Elaborent des ----- qu'ils diffusent à l'ensemble de l'électorat notamment à l'occasion de débats qu'ils organisent. Cela les amène notamment à porter publiquement des revendications.
- Transmettent des normes sociales et des valeurs propres à la sphère politique (-----)

Ainsi, au travers des différentes fonctions qu'ils remplissent, ils jouent le rôle de médiateurs, d'intermédiaires entre le peuple et le pouvoir politique.

Les ----- participent également à la vie politique car ils produisent de l'information politique. En effet, lors des -----, ils permettent aux individus via l'organisation de débats télévisés entre les candidats, d'interviews... de prendre connaissance des programmes défendus par ces derniers. Ils informent également la population des mesures prises par le gouvernement. De même, en médiatisant certains sujets, certains problèmes portés par les partis politiques et ou la ----- (ensemble des organisations dont le but est d'influencer le pouvoir politique) ils peuvent inciter les gouvernants à prendre des mesures. Dans cette perspective, on dit que les médias ont une -----.